Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251215-20251215013-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2025
Date d'affichage : 8 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 4
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, STRUGAREK Jean-Luc, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : HELLIO Michel, représenté par STRUGAREK Jean-Luc ; MORIN Marie-Noëlle, représentée par FROSTIN Gwénaëlle ; GAUDU Fabienne, représentée par BIDAUD Valérie ; HAMON Sandrine, excusée ; ROUXEL Jérôme, représenté par BESREST Nicolas ; OISEL Julien.
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2025-12-15-013 : Commande publique – Réhabilitation et extension d'un restaurant et d'un logement – Lot 14 Electricité CFO CFA SAS AM ELEC – Avenants n°1 et 2

Monsieur Alain ANDRE, adjoint aux finances, rappelle, que par délibération en date du 25 novembre 2024, le Conseil municipal a attribué le lot n°14 « Electricité CFO CFA » du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un restaurant et d'un logement à l'entreprise SAS AM ELEC pour un montant de 62 650 € HT soit 55 170 € HT pour la partie restaurant et 7 480 € HT pour la partie logement.

Suite aux modifications en lien avec l'adaptation du TGBT pour la partie restaurant, l'alimentation des différents appareils, l'ajout de prises de courant... l'entreprise SAS AM ELEC propose un avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 3 781,43 € HT soit 4 537,72 € TTC pour la partie restaurant et un avenant n°2 en moins-value d'un montant de 147,50 € HT soit 162,25 € TTC pour la partie logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix et 3 abstentions (MAGDELAIN Emmanuel – MORIN Marie-Noëlle – FROSTIN Gwénaëlle) :

- VALIDE l'avenant n°1 en plus-value proposé par l'entreprise SAS AM ELEC d'un montant de 3 781,43 € HT soit 4 537,72 € TTC pour la partie restaurant

- VALIDE l'avenant n°2 en moins-value proposé par l'entreprise SAS AM ELEC d'un montant de 147,50 € HT soit 162,25 € TTC pour la partie logement

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251215-20251215013-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document afférant à cette affaire

La dépense sera réglée à l'opération 148 du budget

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 16 décembre 2025
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES